

**Emmanuelle Picard, « Quelques réflexions autour du projet de l'European Science Foundation : « Representations of the Past : The Writing of National Histories in Europe », *Histoire de l'éducation*, n° 113, janvier 2007, pp. 111-115.**

Le projet « *Representations of the Past : The Writing of National Histories in Europe* » est un programme européen mis en œuvre dans le cadre de la European Science Foundation. Lancé en 2003 et regroupant plus de vingt pays européens, ce programme a pour objectif l'étude comparatiste des formes, des contenus et des cadres dans lesquels se sont mises en place les histoires nationales dans les différents pays européens aux XIXe et XXe siècles. L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une publication en six volumes chez Palgrave Macmillan, à paraître entre 2007 et 2009 :

- Vol. 1 : Ilaria Porciani et Lutz Raphael (éd.), *Atlas of the Institutions of European Historiographies, 1800-Present*

- Vol. 2 : Ilaria Porciani et Jo Tollebeek (éd.), *Institutions, Networks and Communities of National Historiography : Comparative Approaches*

- Vol. 3 : Stefan Berger et Chris Lorenz (éd.), *Society and the Nation : Race, Class, Religion and Gender*

- Vol. 4 : Matthias Middell et Lluís Roura (éd.), *Empires and Nations : The Impact of Transnational Histories*

- Vol. 5 : Frank Hadler et Tibor Frank (éd.), *Borders and Nations : Confrontations and (Re)Conciliations*

- Vol. 6 : Stefan Berger et Christoph Conrad (éd.), *Historical Consciousness and National Identity Formation in 19th and 20th Century Europe.*

La présentation de ce programme, depuis ses conditions d'élaboration jusqu'aux bilans intermédiaires sont disponibles sur le site de l'ESF (et dans des *Newsletters* qui lui sont dédiées) et dans deux publications récentes : Stefan Berger, « Representations of the Past : The Writing of National Histories in Europe », *Debate. A Review of Contemporary German Affairs*, 12, 1, 2004 ; et Ilaria Porciani, « Le Storiografie nazionali nello spazio europeo », *Passato e Presente*, septembre-octobre 2005.

Au sein de ce programme, un premier groupe de travail rassemble des chercheurs autour du thème des « Institutions, réseaux et communautés de l'histoire nationale » avec comme angle d'approche l'étude des relations entre la professionnalisation académique de la discipline historique et l'émergence d'histoires nationales durant les deux derniers siècles. Le parti pris est clairement de se focaliser sur les processus pratiques et institutionnels de mise en place des communautés d'historiens, qu'il s'agisse des positions professionnelles (chaires universitaires), des sociétés savantes ou des associations, mais aussi des « institutions » ayant joué un rôle dans la construction des histoires nationales, qu'il s'agisse d'archives, de musées ou de revues.

L'un de objectifs est de construire un instrument synthétique et comparatiste sous forme d'un atlas historique européen. Il s'agira de présenter un ensemble de cartes de l'Europe, à différentes dates (années 1820, 1850, 1875, 1900, 1928, 1955, 1980 et 2005) sur lesquelles seront figurées les chaires, les sociétés savantes, les associations professionnelles, les revues, les musées d'histoire ou les archives. A la suite de ces cartes, une seconde partie de l'ouvrage sera consacrée à des textes décrivant chaque cas national, accompagnés d'indications chronologiques et bibliographiques. Le but de ce travail est de permettre une comparaison en terme chronologique des différents processus d'institutionnalisation de la discipline historique et particulièrement des conditions de son intégration au sein des universités.

Dès l'origine un choix a du être fait quant aux cadres géo-politiques qui présideraient à l'élaboration d'un tel atlas ayant pour vocation de retracer un phénomène européen sur les deux derniers siècles. L'équipe a résolu cette difficulté en partant de la carte de l'Europe en 2005, dernière année de collecte des données. Cette position, acceptant les frontières d'aujourd'hui comme le cadre naturel des communautés politiques considérées, présente à la fois des avantages et des inconvénients. Les premiers permettent de mettre en lumière les processus de très long terme (existence de sociétés savantes locales et régionales au sein des empires, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple), les « éclipses » (période de l'occupation soviétique) tout en soulignant très clairement les effets des indépendances nationales sur la constitution de la discipline dans sa forme académique. Il s'ensuit que tous les pays européens de 2005 feront l'objet d'une étude de cas sur les deux siècles passés. L'inconvénient principal est de perdre les logiques en œuvre dans des constructions nationales particulières (les empires, les « fédérations »...). En ce qui concerne les cartes européennes synthétiques de la première partie, elles s'appuieront sur les frontières en vigueur à la date étudiées (cf. supra), ce qui permettra de dépasser ce premier écueil. Quant aux empires (Autriche-Hongrie, Russie-URSS et Ottoman), ils feront l'objet d'un ensemble de cartes supplémentaires, appuyés sur des notices spéciales.

Les 9 et 10 juin 2006 s'est tenu à l'université de Bologne un *Workshop* rassemblant les historiens participant à ce premier volume. Il réunissait les deux éditeurs scientifiques du projet, Ilaria Porciani (U. de Bologne) et Lutz Raphael (U. de Trêves), ainsi que le co-éditeur du deuxième volume Jo Tollebeek (Belgique), à Robert D. Anderson (Grande-Bretagne), Mary O'Dowd (Irlande), Rengenier Rittersma (Hollande), Emmanuelle Picard (France), Mariano Esteban de Vega et Javier Castro (Espagne), Antonio Ramon Peña (Catalogne), Mauro Moretti (Italie), Ernst Bruckmüller (Autriche), Pavel Kolar (République tchèque), Ferdan Ergut (Turquie), Anna Zadora (Biélorussie) et Mervi Kaarninen (Finlande) ; auxquels il faut ajouter Paolo Prodi, Monika Baar et Daniela Saxer. Son principal objectif était d'établir de façon définitive les caractéristiques des données utilisées pour constituer l'atlas, et ce faisant de réfléchir tant à des questions de définition (qu'est-ce qu'un historien aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) qu'aux conditions de possibilité de la construction d'un instrument véritablement comparatif. L'enjeu était de taille puisqu'il ne s'agissait rien de moins que de collecter des données dans 40 pays européens, sous une forme telle qu'elles puissent servir à établir des cartes comparant la situation de ces derniers à plusieurs dates successives. A la différence des autres équipes impliquées dans le programme, celle qui s'est constituée autour de l'Atlas se doit de produire une réflexion extrêmement poussée sur les conditions du comparatisme en terme statistique.

Lors de ce Workshop, deux problèmes principaux se sont posés aux participants. Le premier est un problème de définition : l'objectif étant de produire un instrument permettant la comparaison de la formation des communautés académiques d'historiens, restait à s'entendre sur la définition de cette communauté. Elle s'est tout d'abord centrée sur une acceptation académique du terme d'historiens, qui impliquait une fonction au sein d'une université, d'une école ou d'une institution de recherche. Le terme anglais de « chairs » avait été choisi pour désigner les données collectées, mais encore fallait-il s'entendre sur sa signification. Il est loin en effet de recouvrir une réalité homogène sur l'ensemble du territoire européen, et encore moins sur l'ensemble de la période. Pour s'en tenir au cas français, les chaires ont disparu du système universitaire depuis près de 40 ans et même auparavant, elles n'ont jamais eu le statuts des chaires d'universités allemandes. Il aurait été possible de lui substituer celui de professeur, réalité institutionnelle plus facilement identifiable dans la plupart des pays. Ce terme a cependant pour principal inconvénient de ne pas prendre en

compte le « champ d'intérêt ou de compétence » de l'individu concerné, sur lequel en revanche nous renseignent les chaires quand elles existent (chaire d'histoire de l'Eglise, en Italie par exemple). D'autres part, les professeurs n'étaient pas les seuls historiens « professionnels » dans les universités, et ce particulièrement depuis le dernier demi-siècle. Selon les structures universitaires nationales, ne considérer que les professeurs pouvait induire un biais considérable en laissant de côté les deux-tiers des historiens en poste dans les universités. Se posait alors la question de la prise en compte du statut, permanent ou temporaire, des individus comme critère central. Là encore, de nouvelles difficultés ont surgi : si le système français est relativement claire et simple à mettre en évidence avec des positions de fonctionnaires ou assimilés (l'exclusion des non titulaires, si elles entraîne de fait une vision un peu tronquée de la réalité, ne modifie pas radicalement le dispositif général), cette situation devient problématique dans les cas belges ou allemands, dans lesquels les non-permanents sont non seulement les plus nombreux mais bénéficient de contrat de plusieurs années. Enfin, dans le système anglais, toutes les positions sont contractuelles, mais cette uniformité apparente cache en fait de très grandes diversités de situation et les *fellows* peuvent bénéficier d'un contrat annuel ou pluri-annuel, être ou non relativement assurés de la stabilité de leur position. Ainsi envisagé, le problème semblait insoluble et de nature à empêcher la comparaison. La discussion a contribué à déplacer la réflexion vers une vision certes limitée, mais sans doute très féconde et opérationnelle, qui prend en considération la notion de « dispositif institutionnel » pour décrire la communauté nationale des historiens professionnels. Dans ce sens, sont prises en compte toutes les positions « permanentes », non au sens où on l'emploierait en France du fait du fonctionariat, mais comme l'ensemble des positions stables dans l'institution, susceptibles d'être occupées par des agents successifs. Il s'agit d'une définition pragmatique, qui s'appuyant sur la nature de la position considérée et non sur sa forme, et qui permet également de dépasser les problèmes liées à l'évolution chronologique de leur définition.

Le second problème afférent concernait la délimitation des thématiques à prendre en compte. Il ne pouvait s'agir des seules chaires d'histoire nationale, ainsi qu'il aurait pu en résulter du projet initial. Cependant, il est immédiatement apparu évident que la construction des histoires nationales s'appuyait sur des configurations intellectuelles spécifiques à chaque Etat et dans lesquelles les positions respectives de différentes disciplines ou sous disciplines jouaient un rôle fondamental. La poursuite de la discussion autour de ce thème a souligné à nouveau les profondes disparités nationales : ainsi les archivistes jouent un rôle essentiel en Autriche, les archéologues dans l'empire austro-hongrois et les historiens des idées en Espagne. Nombreuses ont été les discussions concernant l'histoire ancienne : si elle est bien évidemment à l'origine de l'histoire nationale en Grèce, en France et en Grande-Bretagne en revanche, elle appartient aux études classiques. Dans ces deux derniers pays, c'est l'histoire médiévale qui est au fondement de la construction de l'histoire nationale au XIXe siècle, dans une logique d'histoire de la construction de l'Etat. En Italie, c'est le cas de l'histoire de l'Eglise, qui traite sous ce vocable de l'histoire de l'Italie médiévale. Et que doit-on faire des archivistes, des sciences auxiliaires de l'histoire, des historiens de la médecine et du droit, des sciences ? Autant de questions sur lesquelles il fallait à nouveau trancher par une approche pragmatique. La discussion a fait émerger deux processus successifs dans la détermination d'une communauté professionnelles des historiens : une première étape dans laquelle, selon les pays et sur un mode souvent très souple en terme de définition des profils intellectuels, se constituait une première communauté d'historiens académiques, qui pourrait simplement se définir par la détention d'une position dans une institution universitaire ; la seconde, qui correspond véritablement au processus de professionnalisation, entendu comme la construction volontaire et rationalisée d'une communauté scientifique autour de la discipline

historique, capable en particulier de définir les modalités d'inclusion ou d'exclusion de ceux qui demandent à y appartenir (dans l'entre-deux-guerres, en France, un archéologue ne peut plus prétendre à une chaire d'histoire). Ces deux étapes divergent bien sûr chronologiquement entre les pays. Les plus anciennement constitués, au sens politique du terme, voit la seconde étape en cours dès les premières années du XXe siècle. Pour les pays accédant à l'indépendance au lendemain de la Première Guerre mondiale, le processus est bien sûr plus tardif. Il peut ainsi se décliner jusqu'à aujourd'hui, dans le cas des anciennes républiques de l'Empire russe-URSS, comme c'est le cas en Biélorussie où émerge à peine une toute jeune communauté d'historiens nationaux. L'intérêt de la discussion est d'avoir fait émerger le caractère quasi systématique de ces deux étapes successives, avec cependant une accélération pour les pays les plus récents, sans doute liée à l'imposition internationale d'une norme en matière de discipline historique et de communauté professionnelle.

Pour autant, il fallait trouver une solution susceptible de rendre compte à la fois des spécificités nationales et du processus de transformation à l'œuvre au XXe siècle sur les cartes européennes des « *chairs* ». Après de très longues discussions, une décision a finalement été adoptée qui rend bien compte, à notre sens, de ce double impératif : une coupure chronologique a été choisie (1928) qui conditionne deux types d'approches différentes. Les données antérieures à 1928 sont non standardisées, au sens où chaque auteur est libre d'inclure, en sus des historiens généralistes, toutes les spécialités qui lui paraissent avoir contribué à l'élaboration d'une communauté professionnelle d'historiens : historiens du droit ou de la littérature, de l'Eglise... pour autant qu'il s'agisse de sous-disciplines sur lesquelles les historiens aient eu la mainmise (c'est le cas en Italie, où les détenteurs de chaires d'histoire de l'Eglise sont des historiens, alors que ce sont des théologiens en Allemagne). L'enjeu est de mesurer le nombre des individus et des institutions engagés dans ce processus et les particularités de chaque cas national. Ces choix feront l'objet d'une justification dans les notices nationales, qui permettront alors d'apporter un éclairage plus précis sur les différentes situations. En revanche, à partir de 1928, les données collectées ne concerneront plus que les historiens, entendus au sens de membres de départements d'histoire (là où il y en a : ils n'existent pas en Italie jusqu'aux années 1980 par exemple), excluant en particulier les archivistes, mais aussi tous les historiens des disciplines (historiens du droit, de l'art, de la littérature, des sciences...) qui se trouvent au dehors de telles structures et ne sont qu'exceptionnellement historiens de formation.

D'autres choix ont été fait en lien avec la quantité des données collectées et les impératifs liés à la réalisation d'un atlas qui soit manipulable. En effet, le travail de collecte sur les sociétés savantes et autres académies historiques a fait apparaître dans la plupart des pays leur très grande importance numérique, rendant le plus souvent impossible l'exhaustivité dès lors que l'on voulait s'intéresser au niveau local. Dans le même temps, pour les petits pays ou les pays les plus récents, il y avait souvent un très grand intérêt et la possibilité matérielle de réaliser une collecte complète. Afin de ne pas introduire un biais qui donne aux petits pays et à leurs données exhaustives une place en décalage avec la réalité des réseaux en œuvre dans les grands pays mais non totalement recensés, il s'est avéré nécessaire de faire un choix en se limitant à une cartographie des seuls deux premiers niveaux de ces institutions : national et régional. Cependant, pour ne pas perdre les informations précieuses qui résultent de collectes qui constituent souvent des expériences inédites, les auteurs envisagent à terme la mise à disposition en ligne de l'ensemble des bases de données.